

Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire – Groupe de travail n°2 – commissions nationales de DIH

La France se réjouit de l'organisation de cette troisième série de consultations sur les commissions nationales de droit international humanitaire (DIH), qui offre l'opportunité d'approfondir les discussions ayant émergé lors des consultations interétatiques au niveau mondial mais aussi au niveau régional.

Le discours que je prononcerai aujourd'hui a été élaboré conjointement avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme française (CNCDH), institution indépendante qui assure un rôle de conseil auprès du Gouvernement français en matière de DIH et d'action humanitaire depuis bientôt 30 ans.

La France souhaite que l'Initiative mondiale fasse émerger des propositions concrètes pour renforcer les commissions nationales de DIH et les échanges entre elles et pour encourager les États qui n'en disposent pas encore à en mettre en place. La France estime également que le rôle de ces commissions nationales pour le soutien à la mise en œuvre des autres recommandations qui émaneront de l'ensemble des groupes de travail de l'initiative pourrait être mentionné. Cela sera cohérent avec les résolutions 1 de la 33^{ème} et de la 34^{ème} Conférence internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui reconnaissent les commissions nationales comme piliers de la mise en œuvre nationale du DIH et d'une culture de respect de ce droit.

De nouveaux outils sont nécessaires pour dynamiser les échanges entre commissions nationales à travers le monde et contribuer à un climat de confiance et de respect mutuels entre les États nécessaire pour progresser collectivement dans la mise en œuvre du DIH en toutes circonstances.

Des outils simples pourraient être rapidement mis en place sous l'égide du CICR, comme un catalogue des commissions nationales existantes ou des points focaux des commissions nationales, disposant chacun d'une adresse électronique générique.

La France soutient l'idée, plus ambitieuse, d'une Alliance mondiale des commissions nationales de DIH, qui pourrait être appuyée par une plateforme dédiée. Une avancée utile de l'Initiative mondiale serait de créer des outils d'autoformation faciles d'usage en ligne et en version multilingue sur le DIH, pour faciliter l'entrée en fonction des nouveaux membres dans toutes les commissions nationales du monde.

La France note également avec intérêt la proposition de publier un bulletin régional régulier, afin d'accroître la visibilité des commissions nationales de droit international humanitaire auprès des décideurs politiques. Celui-ci pourrait être réalisé dans le cadre d'une rédaction tournante, coordonnée par le CICR, notamment par les commissions des États hôtes des réunions régionales des commissions nationales de droit international humanitaire.

S'agissant enfin du renforcement des capacités des commissions nationales, les compétences de leurs membres sont déterminantes afin que celles-ci puissent remplir leur mission. La France a renforcé les critères de désignation des membres de la CNCDH par l'adoption d'un décret le 29 juillet 2025 qui prévoit désormais expressément que la commission soit composée de membres choisis en raison de leur compétence reconnue notamment dans le domaine du droit international humanitaire ou de l'action humanitaire.

